

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des 10 et 11 Novembre 2018 à BÉDOIN (84)

Hébergement : VTF "Les Florans" -- chemin des Florans, 84410 Bédoin tel : 04 90 65 60 10

Bulletin d'inscription à retourner **avant le 1er octobre 2018**

avec votre règlement par chèque à l'ordre du Club des Cent Cols

à : **Thierry LABOUR**, 21 rue des Trois Bûches, 26120 MALISSARD. Tel : 04 75 85 45 91, Courriel : sejours@centcols.org

Pour faciliter le travail du bénévole qui gère les inscriptions vous êtes priés de bien remplir le bulletin et d'indiquer **lisiblement** toutes les informations demandées ; en cas de fiche incomplète, celle-ci ne sera prise en compte qu'après complément

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC Actif ou associé ¹	N° licence FFCT ⁽²⁾

Adresse

CP : Ville : Courriel: Tél :

	Vendredi 09/11/18	Samedi 10/11/18	Dimanche 11/11/18	PRIX unitaire	NOMBRE	TOTAL
Déjeuner				14		
Dîner Samedi 10				18		
Prestations (avec, le cas échéant) dîner festif du 10 inclus (draps et linge de toilette fournis)						
Pension du 9 (dîner) au 11/11 (déjeuner)				131		
Pension du 10 (dîner) au 11/11 (déjeuner)				66		
½ Pension du 10 (dîner) au 11/11 (petit-déjeuner)				57		
Supplément chambre individuelle (par nuit) ⁽³⁾				15		
Assurance obligatoire (non licenciés FFCT et accompagnateurs non licenciés)				2		
A régler uniquement par chèque ou virement interbancaire classique . Pas de paiement PAYPAL possible , les frais facturés étant trop élevés.						
					TOTAL	

Le club a négocié un tarif de groupe et un forfait pour la période prévue et ne gère pas les nuits supplémentaires. Pour toute demande d'arrivée anticipée ou de départ différé prendre contact directement avec le centre, tel : 04 90 65 60 10, courriel : vtfbedoin@vtf-vacances.com

Conditions d'inscription

- L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'à la date limite d'inscription et être remboursé des sommes versées, en cas d'annulation entre la date limite d'inscription et 30 jours avant le début du séjour 15% du montant versé sera retenu, au delà, la totalité du montant du séjour sera retenu.
- L'adhérent qui interrompt son séjour pour raison personnelle sans avoir utilisé les prestations totales ou partielles de sa réservation ne pourra prétendre à un remboursement de celles-ci.
- Le Club des Cent Cols ne pouvant proposer une assurance couvrant les risques d'annulation tardive (voir 1 ci-dessus) ou d'interruption de séjour liée à des cas de force majeure (décès dans la famille, maladie, accident), il ne peut pas faire supporter à tous les adhérents du Club un quelconque remboursement. Le remboursement des sommes payées par l'adhérent pour des prestations non utilisées ne pourrait donc être possible qu'en cas de négociation favorable avec le prestataire, ou le remplacement par un membre en liste d'attente.
- Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du règlement, le cachet de la poste ou la date du virement bancaire faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier pour les étrangers notamment et pour ne pas dévaloriser les membres n'ayant pas de connexion Internet. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

À Le **Signature obligatoire :**

Vous pouvez recevoir un accusé de réception de votre inscription, en envoyant un mail à l'adresse suivante : sejours@centcols.org en mettant pour objet « accusé de réception séjour ».

NB : les chèques seront mis à l'encaissement au premier jour du mois suivant leur réception.

¹ Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial

² Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non-licenciés.

Si vous êtes licenciés, **indiquer le N° de licence FFCT** et non la mention "Oui"

³ Dans la limite des places disponibles